

Avis voté en plénière du 24 avril 2018

# Vieillir dans la dignité

---

## Déclaration du groupe Artisanat

Le signal d'alarme tiré par les personnels d'établissements pour personnes âgées a suscité une vive émotion et une mobilisation générale à travers la signature massive de pétitions citoyennes.

Ce mouvement, sur la base de laquelle cet avis s'est engagé, a alerté le CESE sur la sécurité, la santé et même la dignité de traitement de certains résidents en EHPAD.

Plus largement, il a mis à nouveau en lumière la question de la prise en charge de la perte d'autonomie et des difficultés bien réelles auxquelles sont confrontées de très nombreuses familles.

Ces dix dernières années, les politiques publiques n'ont pas réussi à aborder de manière globale l'évolution démographique de la population en concevant des réponses adaptées aux différentes étapes du vieillissement.

Face à ces enjeux, plusieurs leviers ont été soulignés par nos précédents avis et rappelés dans celui qui est aujourd'hui examiné.

Celui de la prévention du « risque dépendance », tout d'abord. Car au-delà de la prévention en santé, il est indispensable d'anticiper l'évolution des divers besoins inhérents à l'avancement en âge.

Dans ce cadre, les organismes de retraite ont un rôle important d'information et d'accompagnement à l'égard de leurs affiliés.

Pour favoriser le maintien à domicile, nous souhaitons également rappeler le caractère essentiel de l'environnement de vie des personnes âgées.

Nous pensons à la nécessaire adaptation du logement aux contraintes de l'âge, mais aussi à la présence d'une économie de proximité (artisans, commerçants notamment), pour faciliter leur accès aux besoins du quotidien et pour les prémunir contre l'isolement social.

La question de la réponse aux choix et aux besoins des personnes âgées est le second axe essentiel.

Le souhait de rester chez soi le plus longtemps possible – plébiscité par une large majorité de personnes – suppose, quand survient la perte d'autonomie, de bénéficier d'un accompagnement à domicile.

Or, cela pose la double question de la couverture de l'ensemble du territoire par ce type de services et de l'accessibilité financière à leurs prestations.

Et lorsque le logement de la personne n'est plus adapté à ses besoins ou à son état de santé, elle doit pouvoir intégrer un établissement, à proximité de son lieu de vie et de sa famille.

Mais encore faut-il qu'elle puisse être en mesure de financer son accueil en établissement.

C'est la question cruciale du financement de la dépendance. Aujourd'hui, en effet le coût d'un hébergement dépasse largement le montant d'une retraite moyenne ; quant à l'APA, elle varie fortement selon le lieu de domicile sachant que nombre de départements peinent à faire face aux demandes d'aides sociales.

Si le groupe de l'artisanat soutient les préconisations de l'avis sur les EHPAD, il considère qu'au-delà de la réponse immédiate à fournir sur les moyens de ces établissements (sur laquelle un accord semble avoir été trouvé), une réflexion globale doit enfin être conduite sur les modalités d'une prise en charge financière pérenne de la dépendance.

Pour le groupe de l'artisanat, cette réflexion devra non seulement permettre d'évaluer l'ensemble des dispositifs existants, mais aussi tirer les conséquences de la nature universelle du « risque dépendance » dans la détermination de son assiette de financement, sans exclure la possibilité d'une couverture complémentaire par voie assurantielle dans des conditions à définir.

Le groupe de l'artisanat souhaite que ces principes puissent s'inscrire dans la réflexion annoncée par le Gouvernement sur la prise en charge de la dépendance. Il a voté l'avis.